Conditions générales
Invacare AG, Neuhofweg 51, 4147 Aesch (BL)

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à tous les contrats de vente et de livraison conclus par Invacare AG (« fournisseur ») avec le client.

Dans la mesure où les présentes CGV diffèrent du contenu des contrats de vente et de livraison, les dispositions des contrats de vente et de livraison prévalent toujours.

2. LES OFFRES / DÉBATS

2.1 Dans la mesure où les offres du fournisseur ne comportent pas de délai d'acceptation, elles sont considérées comme non contraignantes. Elles ne deviennent contraignantes que lorsque la commande du client est confirmée par écrit par le fournisseur ou que la marchandise commandée est livrée au client. Si le contenu de la confirmation de commande ne correspond pas à la volonté réelle du client, ce dernier doit immédiatement communiquer ces divergences au fournisseur. S'il omet de le faire, il est tenu d'accepter la marchandise et de payer le prix d'achat conformément à la confirmation de commande.

2.2 Pour être valables, les accords oraux doivent être confirmés par écrit par le fournisseur.

2.3 Les données techniques ainsi que les illustrations et les indications de mesure figurant dans les catalogues/Brochures et sur notre site Internet du fournisseur ne doivent pas être considérées comme des assurances ou des promesses de garantie et peuvent différer des conditions réelles.

3. OFFRES ET SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Le fournisseur dispose d'un pool d'appareils à des fins de démonstration (« appareils de démonstration »). Sur demande du client, le fournisseur met gratuitement à disposition du client, selon les disponibilités, les appareils de démonstration souhaités pour une durée convenue à l'avance de 14 jours au maximum. Si les appareils de démonstration ne sont pas retournés dans le délai imparti dans un état irréprochable, tous les frais (en particulier mais pas exclusivement la moins-value) liés à ce retour seront facturés au client en cas de dommages. Les frais de renvoi sont à la charge du client.
3.2 Si une assurance est nécessaire pour l'utilisation des appareils de démonstration par le client, celui-ci doit s'en charger lui-même.

4. TARIFS

4.1 La livraison s'effectue aux prix figurant dans la liste de prix du fournisseur en vigueur. Toutes les indications de prix s'entendent en principe en francs suisses, TVA en sus, mais sans frais d'expédition.

4.2 Des frais de logistique de 21,50 CHF seront facturés par commande et par envoi pour les commandes d'une valeur inférieure à 999,99 CHF. Tous les frais occasionnés par un retour pour réparation seront facturés intégralement. En cas de livraisons partielles, les frais de logistique seront facturés pour chaque envoi requis par le fournisseur. Une surtaxe de 30,00 CHF pour matières dangereuses est obligatoire pour les commandes incluant ou contenant une batterie lithium-ion.

5. PAIEMENT ET FACTURATION

5.1 Les livraisons de marchandises sont payables au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture, sinon dans un délai de 10 jours à compter de la date de la facture.

5.2 En cas de retard de paiement du client, le fournisseur est en droit de facturer des intérêts moratoires à hauteur de 5% par an. Tout autre dommage (en particulier, mais pas exclusivement, les frais d'exécution forcée) doit également être couvert par le client.

5.3 Le fait de faire valoir des défauts ne libère pas le client de son obligation de paiement. La compensation avec des contre-créances du client est exclue.

6. LIVRAISON, EXPÉDITION, RÉCEPTION ET TRANSFERT DES RISQUES

6.1 La livraison des marchandises s'effectue par voie d'expédition au client. Sauf convention écrite contraire, l'expédition est effectuée par un transporteur mandaté par le fournisseur au lieu de livraison désigné dans la confirmation de commande. Le fournisseur assure le transport. Le transport est réglé par le fournisseur.

6.2 Le transfert des profits et des risques a lieu dès la remise de la marchandise par le fournisseur au transporteur.

6.3 En cas de retard de réception (dès la première tentative de livraison) par le client, le fournisseur est en droit de stocker les marchandises chez des tiers aux frais et aux risques du client ou de les vendre après l'expiration d'un délai supplémentaire raisonnable. Dans ce cas, le client est responsable de la différence entre le prix d'achat convenu et le produit d'une autre vente.

6.4 Les délais de livraison sont à considérer comme des valeurs indicatives. Les commandes confirmées et les délais de livraison s'appliquent dans tous les cas sous réserve d'un approvisionnement correct et ponctuel du fournisseur lui-même.

6.5 Les cas de force majeure autorisent le fournisseur - même en cas de retard - à repousser la livraison de la durée de l'empêchement ou à résilier le contrat en tout ou partie pour la partie non encore exécutée, sans qu'aucune prétention ne puisse en être déduite à l'encontre du fournisseur. Sont assimilées à des cas de force majeure toutes les circonstances qui ne sont pas imputables au fournisseur et qui rendent temporairement impossible ou excessivement difficile l'exécution de la prestation, telles que les grèves, les lock-out, les mobilisations, les guerres, les situations analogues à des guerres, les cyber-attaques, les blocages, les interdictions d'importation et d'exportation, les blocages de la circulation, les mesures prises par les autorités, les épidémies, les pandémies, les pénuries d'énergie et de matières premières et autres, qu'elles se produisent chez le fournisseur ou chez ses fournisseurs ou sous-traitants.

6.6 Les livraisons partielles sont autorisées.

6.7 Les marchandises envoyées pour réparation doivent être nettoyées de manière hygiénique avant d'être envoyées. Les marchandises chargées d'odeurs peuvent être exclues de la réparation.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises livrées restent la propriété du fournisseur jusqu'à l'exécution complète de toutes les obligations par le client. Le fournisseur est autorisé à inscrire la réserve de propriété dans le registre des pactes de réserve de propriété au siège ou au domicile du client, conformément à l'article 715 du Code civil suisse. En signant sa commande, le client donne son accord à cette inscription, de sorte que le fournisseur peut faire inscrire la réserve de propriété sans la collaboration du client. Les actes juridiques ou les dispositions effectives de quelque nature que ce soit qui pourraient porter atteinte aux droits du fournisseur ne sont autorisés que dans la mesure où ils concernent une revente de marchandises livrées à cet effet.
En cas de retard de paiement, le fournisseur est libre de reprendre la marchandise aux frais du client.
Jusqu'à ce que le prix d'achat soit entièrement payé, le client doit immédiatement informer le fournisseur des éventuelles saisies ou interventions de tiers qui ont eu lieu.

8. RÉCLAMATION ET GARANTIE

8.1 Les droits de garantie des clients se prescrivent par deux ans à compter de la mise à disposition de la marchandise. Le fournisseur peut accorder des délais de garantie différents (appelés garanties) pour certaines marchandises. Les dispositions de garantie publiées sur le site

Internet ainsi que les délais qui y sont mentionnés s'appliquent à ces garanties. Le délai de garantie pour les pièces de rechange et les réparations effectuées par l'organisation de service du fournisseur est de six mois.

8.2 Le client est tenu de vérifier la fonctionnalité de la marchandise livrée immédiatement après sa réception. Les défauts doivent être signalés par écrit dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de la marchandise, les vices cachés immédiatement après leur découverte, en indiquant les données de la commande ainsi que les numéros de facture. Si le client ne signale pas les défauts dans les formes et les délais, la marchandise est considérée comme acceptée. Le moment de la réception par le fournisseur est déterminant pour le respect du délai de notification.

8.3 Après réception de la notification, le client reçoit par e-mail un numéro de retour (« numéro CH ») qui doit être apposé sur la marchandise contestée. Les retours sans numéro CH ne sont pas acceptés. Les frais de transport pour les retours sont à la charge du client.

8.4 Si une réclamation est fondée, le fournisseur a le droit de réparer ou de remplacer la marchandise défectueuse. Si le fournisseur décide de remplacer ou de réparer la marchandise, les droits du client à la rédhibition ou à la réduction ainsi qu'à des dommages-intérêts sont exclus. Une éventuelle livraison de remplacement n'a lieu qu'après examen de la marchandise faisant l'objet de la réclamation par le fournisseur.

8.5 Tout droit de garantie (y compris la garantie) est exclu si

- les marchandises livrées n'ont pas été examinées immédiatement après leur réception et les défauts n'ont pas été signalés immédiatement et dans les délais après leur découverte,
- les prescriptions techniques et les consignes d'utilisation fixées par le fournisseur ou le fabricant n'ont pas été respectées,
- le numéro de série a été effacé ou rendu méconnaissable,
- des modifications de quelque nature que ce soit ou des réparations ont été effectuées sur les marchandises livrées par des personnes non autorisées à cet effet par le fournisseur, ou que
- les marchandises livrées ont été traitées de manière inappropriée.

9. RESPONSABILITÉ

9.1 Toutes les prétentions du client en réparation de dommages directs ou indirects à l'encontre du fournisseur, de ses employés ou de ses auxiliaires d'exécution - quel qu'en soit le motif juridique - sont exclues, à l'exception de l'intention illégale et de la négligence grave. La responsabilité du fournisseur est dans tous les cas limitée à la valeur de la marchandise.

9.2 En cas de retard de livraison, l'obligation du client de prendre livraison de la marchandise subsiste.

10. ANNULATION

10.1 Les commandes peuvent être annulées sans frais dans les 48 heures par e-mail, à condition que la marchandise n'ait pas encore été expédiée.

10.2 Les marchandises livrées sans défaut ne peuvent en principe pas être retournées. Pour la reprise de marchandises en cas d'erreur de commande, acceptée expressément par le fournisseur dans des cas isolés par e-mail, le client se voit accorder un crédit à hauteur de 80% de la valeur nette de la marchandise, pour autant que les marchandises retournées soient en parfait état à leur arrivée chez le fournisseur et qu'elles soient munies du numéro CH par le client. Les retours sans autorisation expresse du fournisseur ou sans numéro CH ne sont pas acceptés.

10.3 Les marchandises dont la valeur nette est inférieure à CHF 50.00 ne peuvent en aucun cas être retournées.

11. LIEU D'EXÉCUTION, JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE

11.1 Le lieu d'exécution pour la livraison et le paiement et le for exclusif pour les deux parties contractantes est le siège du fournisseur, compte tenu des fors obligatoires prévus par la loi.

11.2 Le droit matériel applicable est le droit suisse, à l'exclusion des règles du droit international privé et à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

12. AVIS DE PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Le fournisseur traite et communique des données personnelles à des fins en rapport avec les contrats régis par les présentes CG, par exemple le traitement des commandes, la gestion financière et comptable, etc. Les données personnelles proviennent soit des personnes concernées elles-mêmes, soit d'autres sources, par ex. accessibles au public.

12.2 Afin d'opérer efficacement en tant que partie du groupe d'entreprises global Invacare (« groupe INVACARE »), le fournisseur communique des données personnelles à l'étranger à ces fins (traitement des commandes, rapports, contrôle et révision internes au groupe), ceci pouvant avoir lieu dans le monde entier dans tous les pays (y compris les Etats-Unis) dans lesquels le groupe INVACARE possède des succursales ou dans lesquels des tiers traitent des données pour le compte du groupe INVACARE (par ex. dans des centres de calcul centralisés). Si ces pays comprennent des pays dont la législation ne garantit pas une protection adéquate, le fournisseur procédera à une communication conformément à la loi fédérale sur la protection des données.

12.3 Les personnes concernées ont un droit d'accès, de rectification et de révocation concernant leurs données personnelles, qu'elles peuvent faire valoir gratuitement auprès du fournisseur. Une révocation ne concerne pas le traitement des données déjà effectué. Après la révocation, le fournisseur ne procédera à aucun traitement de données pour lequel un consentement est nécessaire. Le fournisseur efface les données concernant le client après l'expiration des délais de conservation légaux.